

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 1. Opposabilité et Remarques préliminaires.

Sauf convention expresse et constatée par écrit, toutes les offres et ventes sont conclues aux clauses et conditions reproduites ci-dessous qui en font partie intégrante. L'acheteur est réputé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses sans réserves, sauf réaction écrite formulée dans les 8 jours de la signature du contrat de vente.

La nullité éventuelle d'une ou plusieurs disposition(s) de ces conditions générales n'affecte aucunement l'applicabilité des autres dispositions.

### Article 2. Délais de livraison - annulations de commandes.

Toutes nos offres sont faites sous réserve de nos disponibilités, de celles de nos fournisseurs et sans engagement de notre part, sauf stipulation expresse de validité pendant une durée déterminée.

Pour toutes les commandes, les délais de livraison et d'installation ne nous engageant pas et sont donnés à titre indicatif et fixés sous réserve de nos disponibilités. Un retard ne peut en aucun cas justifier l'annulation de la commande ou une quelconque indemnisation.

Pour toute commande, un acompte de 20% sera exigé. Cet acompte sera porté à 50% du prix global en cas de commande spéciale (composition, coloris, tissus, matériaux spéciaux). Dès que l'acheteur a été prévenu de la réception de sa marchandise aux Meubles Belot, il dispose d'un délai maximum de 30 jours pour accepter la livraison. A défaut, dès le 31<sup>e</sup> jour, des frais de dépôt mensuels de 5 % du prix global pourront être exigés.

En cas de demande unilatérale de prorogation du délai de livraison par l'acheteur, les frais de dépôt éventuels pourront être exigés, à raison de 5% du prix global par mois.

Si pour une raison quelconque ou en cas de mauvaises informations imputables à l'acheteur, notamment l'indication d'une adresse de livraison erronée, un accès impraticable, l'absence du consommateur ou de son délégué pour la réception de la marchandise, la livraison doit impliquer un ou des voyages supplémentaires ou le déplacement d'autres engins (levages, ...) non prévus, les frais réels de ces transports seront facturés en sus.

Nous nous réservons le droit d'annuler, dans les commandes, les articles ou produits dont la fabrication serait supprimée ou interrompue, sans justifier l'annulation de la commande globale ou une quelconque indemnisation. Le client est tenu responsable de l'emplacement nécessaire (12 mètres) à notre camion afin de procéder à la livraison. A défaut, les frais complémentaires seront à sa charge.

### Article 3. Réserve de propriété.

Toutes les fournitures restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral, même en cas de placement chez le client.

### Article 4. Garanties - réclamations.

Sous peine de déchéance, toute réclamation doit être faite par recommandé dans les 8 jours de la réception de la marchandise. Les vices que l'acheteur pouvait raisonnablement constater à la livraison seront réputés être acceptés par la signature du bon de livraison.

Nous garantissons les meubles pendant 2 ans à dater de la livraison pour tout défaut ayant comme origine des mauvais matériaux ou une installation défectueuse. Cette garantie se limite au seul remplacement des pièces ou meubles reconnus défectueux, à l'exclusion de toute indemnisation.

Cette garantie sera exclue :

- en cas d'erreur de manipulation ou d'utilisation inappropriée qui pourrait être reprochée au client ou à un tiers.
- en cas de « travail » ou décoloration du bois, des textiles, des fibres, du cuir techniquement inévitables, ou dans les limites généralement tolérées dans le secteur. La facture sera réputée avoir été acceptée par l'acheteur à défaut de réclamation écrite reçue dans les 8 jours de la date d'envoi de la facture.

### Article 5. Paiements.

Toutes nos factures sont payables au comptant, sans escompte, à la livraison. Toute livraison nouvelle pourra être suspendue en raison du non paiement intégral des factures échues ou en cas de non délivrance d'une garantie bancaire demandée.

En cas de non paiement à l'échéance, nos factures portent un intérêt de 1 % par mois, sans mise en demeure préalable, cet intérêt couvrant la perte de rentabilité des sommes dues.

En outre, toute facture impayée entraînera, après l'envoi d'une mise en demeure, une majoration de 15% de son montant avec un minimum de 125 euros, et ce, sans préjudice des intérêts repris ci-dessus. Les frais d'avocat étant à charge du client.

Cette majoration sera automatique dès l'instant où nous ne serons pas crédités du montant réclamé dans les 8 jours calendrier de l'envoi du rappel.

Cette clause s'applique réciproquement à la SA Meubles Belot si celle-ci est en retard d'exécution par rapport aux délais de rigueur, pour autant que ce retard lui soit imputable.

### Article 6. Résolution du contrat.

En cas de résiliation unilatérale de l'acheteur du contrat ou d'une commande, il est tenu de nous avertir par lettre recommandée de cette décision et il nous devra une indemnité de dédit équivalente à 30% du prix global déterminé.

### Article 7. Cas fortuit et force majeure.

Tout événement constituant un obstacle insurmontable à l'exécution de nos obligations sera considéré comme un cas de force majeure, comme par exemple, les accidents, guerres, grèves, lock-out, intempéries, bris de machines, incendies, ...). Ces événements ne peuvent engager notre responsabilité ou une indemnisation de l'acheteur, même en cas de renonciation partielle au contrat. L'acheteur ne pourra se pourvoir ailleurs pour notre compte.

Si ces événements forment un obstacle, même temporaire, à la réception des marchandises par l'acheteur, ce dernier serait redevable des frais de stockage.

### Article 8. Compétence territoriale - Élection de domicile - Exécution.

Tous nos contrats étant réputés conclu au siège social, la loi belge sera exclusivement d'application et toutes les contestations seront portées devant les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de MONS seuls compétents.

L'acceptation d'effets de commerce, la remise de traites ou des paiements échelonnés n'opèrent pas la novation et ne dérogent pas à cette clause. Pour l'exécution de la convention, l'acheteur fait élection de domicile à l'adresse de facturation.

### Article 9. Indivisibilité et solidarité.

Les obligations issues des conventions dans le chef de l'acheteur sont indivisibles et solidaires à l'égard de ses ayants droit.

### Article 10. Frais de contestations.

Tous les frais relatifs au refus de paiement des traites, de protêts, de délais de révocation sont à charge de l'acheteur, de même que tous les frais d'expertise.

### Article 11. Vie privée.

#### A.1 Les données à caractère personnel des clients sont collectées et traitées par BELOT S.A. :

- Dans le cadre du suivi des commandes pour les finalités de gestion de clientèle et de gestion des commandes.
- Dans le cadre du profilage des achats et de l'envoi de communications commerciales pour des finalités de marketing direct. En outre, les données à caractère personnel des clients peuvent être partagées avec d'autres sociétés au sein de l'Espace Economique Européen qui sont liées, directement ou indirectement, à BELOT S.A. Ces sociétés traiteront les données afin d'adresser des communications commerciales aux clients (marketing direct). Les clients ont accès à leurs données, peuvent les (faire) rectifier et peuvent s'opposer gratuitement au traitement de ces données pour des finalités de marketing direct par BELOT S.A. et/ou par les autres sociétés qui sont liées, directement ou indirectement, à BELOT S.A. en adressant gratuitement un courriel à l'adresse suivante : info@belot.com. BELOT S.A. et/ou les autres sociétés qui sont liées directement ou indirectement à BELOT S.A. n'adresseront pas d'information commerciale aux clients par courrier électronique (courriel, sms, etc.) à moins que les clients n'y aient expressément consenti. Les données à caractère personnel des clients seront conservées 10 ans.

#### A.2 Les données à caractère personnel collectées par le fournisseur de services de paiement :

BELOT S.A. n'est pas responsable pour le traitement par le fournisseur de services de paiement des données à caractère personnel des clients communiquées dans le cadre de l'opération de paiement. Ces données sont uniquement traitées par le fournisseur de services de paiement, qui est tenu de respecter les dispositions légales concernant le traitement de données à caractère personnel dans le cadre de sa mission. Pour toute demande ou question, les clients peuvent s'adresser directement au Service clientèle de ce fournisseur de services de paiement.